



250 de Frais pour faire une procuration procuration?

Par **chris46**, le **31/10/2013** à **22:18**

bonjour,

Suite au deces de notre père avons contacté un notaire pour etablir la succession. le notaire nous demande 250 e pour etablir une procuration qui le designera" mandataire pour intervenir a un acte de notoriété".

je trouve ces frais bizarres, sanchant qu' la fin il y aura une facture pour les emoluments notariaux.

Pouvez vous m'expliquer ?

Merci.

Par **Legalacte**, le **01/11/2013** à **14:11**

Bonjour,

Pour les procurations, les honoraires des notaires sont libres, donc la facturation dépend du Notaire.

Par **chris46**, le **07/11/2013** à **10:00**

Bonjour,

Je n'ai pas bien compris en quoi consiste cette procuration. pouvez-vous m'expliquer ?

Merci.

Par **Legalacte**, le **07/11/2013** à **12:33**

Bonjour,

le Notaire doit faire des demandes à diverses administrations pour le compte de la succession et pour ce faire doit avoir une procuration des héritiers.